



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement

Question écrite n° 32724

Texte de la question

M. Pierre-Yves Le Borgn' attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences négatives de la décision prise par la France de ne plus pourvoir de poste dans les classes maternelles des écoles européennes. Les classes maternelles sont fondatrices pour le parcours scolaire des nombreux écoliers francophones des écoles européennes. Il lui demande quelles sont les raisons de cette décision, si celle-ci peut être révisée au regard de la demande des familles, et quels sont les engagements de la France pour la présence enseignante dans les écoles européennes.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche apporte toute son attention aux écoles européennes. Il n'y a pas eu de décision de la France de ne plus pourvoir les postes dans les classes maternelles des écoles européennes. Bien au contraire, la France veille à ce que tous les enseignants parvenus au terme de leurs contrats soient remplacés. En outre, la France soutient fermement le développement de l'enseignement en maternelle dans les écoles européennes puisque le représentant de l'inspection primaire français a participé à l'écriture du nouveau programme. Au demeurant, c'est l'inspecteur français qui a présidé le groupe de travail Early Education.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Le Borgn'](#)

Circonscription : Français établis hors de France (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32724

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 juin 2014

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7374

Réponse publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5873